

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 28 mai 2025 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 22 mai 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°1 : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

M. CINIERI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Par M. CINIERI Dino

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. ROYET Philippe

M. CESA Johann

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MANDON Emmanuel

Par M. GIRAUD Noël

Mme MICHEL Cécile

Par Mme ROBIN Christine

Étaient absents

Mme CEDRIN Michèle

M. GEOURJON Christophe

Mme PICARD Patricia

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présentes

Mme PEYSSELON Valérie

Département de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par M. CHORAIN Jean-François

M. MARION Philippe

Par M. RAULT Serge

Mme SEMACHE Nadia

Par Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absents

Mme CALACIURA Stéphanie

Département de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Département de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Département du Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250528-1D_De_Bur_Pdt-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme CHETOT Chantal (suppléante de Mme FAVRE-BAC Lisa)	Commune de Pélussin
Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient absents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
--------------------	--------------------------------

M. MATHOULIN Julien
M. ROYET Philippe

Commune de Jonzieux
Commune de Graix

Étaient absents

M. KAUFFER David
M. LAGNIET Philippe
Mme RICHARD-RIVORY Carole
M. TAMET Marcel
Mme TRANCHAND Bernadette

Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Commune de Le Bessat
Commune de Thélis-la-Combe
Commune de Colombier
Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. RAULET Thierry
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. BRUYAS Lucien

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald
M. CHARMET Michel
Mme DESCHAMPS Isabelle
M. GONON Christophe
Mme JOURNOUD Nathalie

Par M. ZILLIOX Charles
Par Mme DEFAY Anne-Marie
Par M. MATHOULIN Julien
Par M. RAULET Thierry
Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme LAURO Linda

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

Mme DREVON Chantal
Mme FAYOLLE Sylvie
M. GUERIN Gérard
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. MATRICON Vincent (suppléant de M. LACROIX Norbert)	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre	Par M. ALAMERCERY Yves
--------------------	------------------------

Était absent

M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier
-----------------	-----------------------------

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme LAFAY Françoise	Par Mme BRUNON Martine
---------------------	------------------------

Étaient absents

Mme DREVET Leslie
M. FAVERJON Christophe
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon – Givors
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme

Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

M. GALLOT Éric

Mme KANE Diarra

M. LETO Francesco

M. PENARD Christophe

Commune de Rive-de-Gier

Commune de Sorbiers

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Commune de Lorette

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémi CERNYS

M. Gilles CIBERT

Mme Bertille CLAVEL

M. Fabrice CORMORANT

M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI

Mme Gladys DURIEUX

Mme Hélène FRACHON

M. Julien GAY

M. Christian MASSOLA

M. Nicolas PEYRARD

M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Julien-Molhesabate

Chargée de mission – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Directeur action territoriale et partenariat – Département du Rhône

Guides du Pilat

Commune de Saint-Romain-Lachalm

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

Commune de Brossainc

Commune de Saint-Romain-Lachalm

Amis du Parc

Florence COSTE, Sandrine GARDET,
Carole MABILON et et Marie VIDAL- Équipe du Parc
CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 19 février, 12 mars et 16 avril 2025.

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Président le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Président doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Par ailleurs, la délibération du 1^{er} mars 2023 prévoit l'application de la règle de fongibilité des crédits entre chapitres, qui fait l'objet d'une décision du Président qui doit en rendre compte devant le comité syndical suivant.

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} mars au 22 mai 2025.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation , l' attribution , l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<i>Voir tableau ci-dessous</i>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>

Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par le Président dans le domaine des marchés publics
pour la période du 1^{er} mars au 22 mai 2025**

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Lieu d'implantation</u>	<u>Montant</u>
Étude franges urbaines	Pari des Mutations Urbaines (mandataire)	Ambert (63)	103 180 €
Réalisation d'une vidéo de promotion de la Charte du Parc	Brame Studio	Saint-Étienne (42)	13 680 €
Réalisation de vidéos sur la stratégie d'adaptation au changement climatique du Parc	Brame Studio	Saint-Étienne (42)	9 228 €
Expertise et recherche d'habitats pour les chiroptères – Sécurisation falaise Mallevall	Natura SCOP	Aubenas (07)	18 000 €
Travaux de consolidation de la falaise de Mallevall	Altitude TS	Malataverne (26)	51 477,34 €
Création du visuel guide des Rendez-vous de mon Parc	La Miigal	Avezieux (42)	3 800 €
Impression du guide des Rendez-vous de mon Parc	Sud Offset	La Ricamarie (42)	420 €
Impression affiches et brochures Rendez-vous de mon Parc	Sud Offset	La Ricamarie (42)	2 136 €
Formations sur la sylviculture mélangée à couvert continu	Prosilva	Dambach (67)	22 410 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250528-1D_Del_Bur_Pdt-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le 28 mai 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250528-1D_Del_Bur_Pdt-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 28 mai 2025 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 22 mai 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°2 : Budget primitif 2025 – décision modificative n°1

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

M. CINIERI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Par M. CINIERI Dino

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. ROYET Philippe

M. CESA Johann

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MANDON Emmanuel

Par M. GIRAUD Noël

Mme MICHEL Cécile

Par Mme ROBIN Christine

Étaient absents

Mme CEDRIN Michèle

M. GEOURJON Christophe

Mme PICARD Patricia

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présentes

Mme PEYSSELON Valérie

Département de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par M. CHORAIN Jean-François

M. MARION Philippe

Par M. RAULT Serge

Mme SEMACHE Nadia

Par Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absents

Mme CALACIURA Stéphanie

Département de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Département de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Département du Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250528-2D_BP25_DM1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme CHETOT Chantal (suppléante de Mme FAVRE-BAC Lisa)	Commune de Pélussin
Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient absents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
--------------------	--------------------------------

M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

Étaient absents

M. KAUFFER David	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. RAULET Thierry
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. BRUYAS Lucien	Par M. THOMAS Luc
------------------	-------------------

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald	Par M. ZILLIOX Charles
M. CHARMET Michel	Par Mme DEFAY Anne-Marie
Mme DESCHAMPS Isabelle	Par M. MATHOULIN Julien
M. GONON Christophe	Par M. RAULET Thierry
Mme JOURNOUD Nathalie	Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme LAURO Linda	Commune de Sainte-Colombe
-----------------	---------------------------

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

Mme DREVON Chantal
Mme FAYOLLE Sylvie
M. GUERIN Gérard
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. MATRICON Vincent (suppléant de M. LACROIX Norbert)	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre	Par M. ALAMERCERY Yves
--------------------	------------------------

Était absent

M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier
-----------------	-----------------------------

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme LAFAY Françoise	Par Mme BRUNON Martine
---------------------	------------------------

Étaient absents

Mme DREVET Leslie
M. FAVERJON Christophe
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon – Givors
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme

Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

M. GALLOT Éric

Mme KANE Diarra

M. LETO Francesco

M. PENARD Christophe

Commune de Rive-de-Gier

Commune de Sorbiers

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Commune de Lorette

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémi CERNYS

M. Gilles CIBERT

Mme Bertille CLAVEL

M. Fabrice CORMORANT

M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI

Mme Gladys DURIEUX

Mme Hélène FRACHON

M. Julien GAY

M. Christian MASSOLA

M. Nicolas PEYRARD

M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Julien-Molhesabate

Chargée de mission – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Directeur action territoriale et partenariat – Département du Rhône

Guides du Pilat

Commune de Saint-Romain-Lachalm

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

Commune de Brossainc

Commune de Saint-Romain-Lachalm

Amis du Parc

Florence COSTE, Sandrine GARDET,
Carole MABILON et et Marie VIDAL-
CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Budget primitif 2025 – décision modificative n°1

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc et les financements correspondants apportés. Il s'agit donc d'inscrire en fonctionnement :

- Une subvention de 8 190 € de la DREAL pour l'extension de la mise en œuvre du protocole de STERF (suivi temporel des papillons de jour) sur le territoire du Parc du Pilat et les dépenses correspondantes de prestations.
- Une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 26 556,08 € pour la réalisation de l'enquête publique dans le cadre de la révision de la Charte et les dépenses correspondantes d'impression, de publication et de registre dématérialisé.

Ces 2 actions sont financées à 100 % et n'appellent pas d'autofinancement de la part du Parc.

En investissement, il s'agit de la subvention du Fonds Chaleur piloté par Saint-Étienne Métropole (en lien avec des fonds ADEME) pour un montant de 5 628 € pour l'amélioration thermique de la Maison du Parc dont l'installation d'un ballon tampon sur la chaudière.

Pour cette action d'investissement, l'autofinancement a déjà été prévu au budget primitif 2025 et ne nécessite donc pas d'être inscrit.

Par ailleurs, une subvention de la CNR pour l'accompagnement du GIEE Pilats avait été inscrite à tort au budget primitif, en recettes de fonctionnement au compte 747888. Il convient de l'inscrire plutôt au compte 74888.

Aussi, la subvention de 59 918 € sera basculée du compte 747888 au compte 74888.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 au budget primitif 2025, conformément aux tableaux joints en annexe.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 28 mai 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 28 mai 2025 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 22 mai 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°3 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

M. CINIERI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Par M. CINIERI Dino

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. ROYET Philippe

M. CESA Johann

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. MANDON Emmanuel

Par M. GIRAUD Noël

Mme MICHEL Cécile

Par Mme ROBIN Christine

Étaient absents

Mme CEDRIN Michèle

M. GEOURJON Christophe

Mme PICARD Patricia

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présentes

Mme PEYSSELON Valérie

Département de la Loire

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par M. CHORAIN Jean-François

M. MARION Philippe

Par M. RAULT Serge

Mme SEMACHE Nadia

Par Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absents

Mme CALACIURA Stéphanie

Département de la Loire

M. CORRIERAS Paul

Département de la Loire

Mme PUBLIÉ Martine

Département du Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250528-3D_Ctrt_pr_ENR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme CHETOT Chantal (suppléante de Mme FAVRE-BAC Lisa)	Commune de Pélussin
Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient absents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Commune de Saint-Régis-du-Coin

Commune de Jonzieux

Commune de Graix

Étaient absents

Commune de Saint-Romain-les-Atheux

Commune de Le Bessat

Commune de Thélis-la-Combe

Commune de Colombier

Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. RAULET Thierry

M. THOMAS LUC

Était représenté

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry

M. THETIER Sylvie

M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient représentés

Par M. ZILLIOX Charles

Par Mme DEFAY Anne-Marie

Par M. MATHOULIN Julien

Par M. RAULET Thierry

Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. GUERIN Gérard

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

M. MATRICON Vincent (suppléant de

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

M. LACROIX Norbert)

Était représenté

M. CARCELES Pierre

Par M. ALAMERCERY Yves

Était absent

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme LAFAY Françoise

Par Mme BRUNON Martine

Étaient absents

Mme DREVET Leslie

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. BUB Jérôme (suppléant de Mme

DEHAN Nathalie)

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Le Grand Lyon – Givors

Commune de La Ricamarie

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

M. GALLOT Éric

Mme KANE Diarra

M. LETO Francesco

M. PENARD Christophe

Commune de Rive-de-Gier

Commune de Sorbiers

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Commune de Lorette

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémi CERNYS

M. Gilles CIBERT

Mme Bertille CLAVEL

M. Fabrice CORMORANT

M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI

Mme Gladys DURIEUX

Mme Hélène FRACHON

M. Julien GAY

M. Christian MASSOLA

M. Nicolas PEYRARD

M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Julien-Molhesabate

Chargée de mission – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Directeur action territoriale et partenariat – Département du Rhône

Guides du Pilat

Commune de Saint-Romain-Lachalm

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

Commune de Brossainc

Commune de Saint-Romain-Lachalm

Amis du Parc

Florence COSTE, Sandrine GARDET,
Carole MABILON et et Marie VIDAL-
CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Pour rappel, le comité syndical est seul compétent pour décider de la création et de la suppression des postes du syndicat mixte.

Selon l'article L.332-24 du code général de la fonction publique, les collectivités et leurs groupements peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé de recruter sur un contrat de projet un/une chargé.e de mission ENR thermiques renouvelables pour mener à bien les projets suivants :

- Accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur)
- Faire émerger des projets de production de chaleur renouvelable sur l'ensemble des 83 communes du territoire TEPOS SEM-PILAT

Le contrat à durée déterminée ainsi conclu avec l'agent prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, ou après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée.

Ce poste relèverait de la catégorie A ou B. La rémunération de l'agent serait calculée par référence à un indice brut du grade d'ingénieur territorial, technicien, technicien principal 1e classe ou 2e classe, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. L'agent pourrait bénéficier du régime indemnitaire en vigueur.

Il est à préciser que ce poste sera intégralement financé par l'ADEME dans le cadre du contrat Fonds Chaleur Territorial renouvelé l'an passé pour trois nouvelles années.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour le poste de chargé de mission ENR thermiques renouvelables dans les conditions précitées.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 28 mai 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Séance du 28 mai 2025 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 22 mai 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délibération n°4 : Validation de la version 3 du projet de charte Destination 2041 pour soumission à examen final de l'État

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Étaient présents

M. CINIERI Dino

Mme MOUSEGHIAN Aline

Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie

Mme BUSSIERE Laurence

M. CESA Johann

M. MANDON Emmanuel

Mme MICHEL Cécile

Par M. CINIERI Dino

Par M. ROYET Philippe

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. GIRAUD Noël

Par Mme ROBIN Christine

Étaient absents

Mme CEDRIN Michèle

M. GEOURJON Christophe

Mme PICARD Patricia

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Étaient présentes

Mme PEYSSELON Valérie

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Département de la Loire

Département de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

M. MARION Philippe

Mme SEMACHE Nadia

Par M. CHORAIN Jean-François

Par M. RAULT Serge

Par Mme PEYSSELON Valérie

Étaient absents

Mme CALACIURA Stéphanie

M. CORRIERAS Paul

Mme PUBLIÉ Martine

Département de la Loire

Département de la Loire

Département du Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme CHETOT Chantal (suppléante de Mme FAVRE-BAC Lisa)	Commune de Pélussin
Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Étaient absents

M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François
M. GIRAUD Noël
Mme ROBIN Christine

Étaient absents

M. CORVAISIER Robert
M. GEOURJON André
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Étaient présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250528-4D_Charte_V3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2025
Publication : 29/05/2025

Mme BRUNON Martine
M. MATHOULIN Julien
M. ROYET Philippe

Commune de Saint-Régis-du-Coin
Commune de Jonzieux
Commune de Graix

Étaient absents

M. KAUFFER David
M. LAGNIET Philippe
Mme RICHARD-RIVORY Carole
M. TAMET Marcel
Mme TRANCHAND Bernadette

Commune de Saint-Romain-les-Atheux
Commune de Le Bessat
Commune de Thélis-la-Combe
Commune de Colombier
Commune de Tarentaise

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. RAULET Thierry
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. BRUYAS Lucien

Par M. THOMAS Luc

Étaient absents

M. BOSVERT Thierry
M. THETIER Sylvie
M. SOY Laurent

Délégués des Communes

Étaient représentés

M. ABEILLON Thibald
M. CHARMET Michel
Mme DESCHAMPS Isabelle
M. GONON Christophe
Mme JOURNOUD Nathalie

Par M. ZILLIOX Charles
Par Mme DEFAY Anne-Marie
Par M. MATHOULIN Julien
Par M. RAULET Thierry
Par Mme DE LESTRADE Christine

Était absente

Mme LAURO Linda

Commune de Sainte-Colombe

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

Mme DREVON Chantal
Mme FAYOLLE Sylvie
M. GUERIN Gérard
M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. MATRICON Vincent (suppléant de M. LACROIX Norbert)	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Était représenté

M. CARCELES Pierre	Par M. ALAMERCERY Yves
--------------------	------------------------

Était absent

M. FARA Bernard	Commune de La Valla-en-Gier
-----------------	-----------------------------

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Était représentée

Mme LAFAY Françoise	Par Mme BRUNON Martine
---------------------	------------------------

Étaient absents

Mme DREVET Leslie
M. FAVERJON Christophe
Mme HALLEUX Roselyne
Mme PERRET Evelyne
M. VASSELON Gilbert
M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. BUB Jérôme (suppléant de Mme DEHAN Nathalie)	Le Grand Lyon – Givors
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme

Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

M. GALLOT Éric

Mme KANE Diarra

M. LETO Francesco

M. PENARD Christophe

Commune de Rive-de-Gier

Commune de Sorbiers

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

Commune de Lorette

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Assistaient également à la réunion :

M. Rémi CERNYS

M. Gilles CIBERT

Mme Bertille CLAVEL

M. Fabrice CORMORANT

M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI

Mme Gladys DURIEUX

Mme Hélène FRACHON

M. Julien GAY

M. Christian MASSOLA

M. Nicolas PEYRARD

M. Patrick VEYRE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Julien-Molhesabate

Chargée de mission – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Directeur action territoriale et partenariat – Département du Rhône

Guides du Pilat

Commune de Saint-Romain-Lachalm

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

Commune de Brossainc

Commune de Saint-Romain-Lachalm

Amis du Parc

Florence COSTE, Sandrine GARDET,
Carole MABILON et et Marie VIDAL-
CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Objet : Validation de la version 3 du projet de charte Destination 2041 pour soumission à examen final de l'État

La version 2 du projet de charte Destination 2041 a été arrêtée par décision du Comité syndical en date du 19 février 2025 afin d'être soumise à enquête publique.

Lors de cette même réunion du Comité syndical, un mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale a été validé dont il a été tenu compte pour la rédaction de la version 3 du projet de charte.

Il convient également d'intégrer à la version 3, les éléments suivants, sous réserve de l'avis du Comité de pilotage de la révision de la Charte réuni le 23 mai 2025 :

- *Actions à 3 ans du Syndicat mixte*
- *Programme d'actions prévisionnel financier à 3 ans*
- *Budget du Syndicat mixte à 3 ans*
- *Organigramme du Syndicat mixte*
- *Projet de statuts*

S'agissant des statuts, ils sont à ce jour incomplètement finalisés, il manque notamment le résultat des discussions entre le syndicat mixte du Parc et les Départements s'agissant de leur contribution statutaire. Des statuts définitifs sont à finaliser au plus tard le 15 octobre 2025.

Enfin, il est proposé de prendre en compte le rapport d'enquête publique.

Du 12 mars au 11 avril 2025, une enquête publique sur le projet de charte révisée a eu lieu. La commission d'enquête a rendu son avis le 12 mai 2025. Cet avis est favorable, sans réserve et assorti de 10 recommandations.

Il est proposé de tenir compte de ces recommandations de la manière suivante, cette proposition ayant reçu l'avis favorable du comité de pilotage de révision de la Charte réuni le 23 mai 2025 :

RECOMMANDATION N°1 : Intégration des nouvelles communes

Définir et mettre en œuvre un plan d'actions pour faciliter l'intégration de ces nouvelles communes et leurs populations, et selon un calendrier rapproché.

Le syndicat mixte du Parc a rédigé la liste des actions qu'il prévoit de mener sur les 3 premières années de la charte. Il s'agit d'une nouvelle annexe de la Charte qui n'était pas soumise à enquête publique. Elle comprend une rubrique dédiée aux actions pour l'intégration des nouvelles communes. Aussi cette recommandation est-elle prise en compte.

RECOMMANDATION N°2 : Zones de protection forte

Préciser l'objectif de 5% de zones de protection forte en établissant par exemple un plan d'action à 5 ans définissant les priorités géographiques et écologiques avec un engagement affirmé des partenaires.

Le syndicat mixte du Parc propose de rappeler l'existence du document formulé par la DREAL en 2022, intitulé, « Enjeux de protection des espaces naturels des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes d'ici à 2030 : fiches et cartes départementales » en complétant le descriptif d'une des actions à 3 ans du Syndicat mixte comme suit : « Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées en déclinaison du document de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes intitulé « Enjeux de protection des espaces naturels des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes d'ici à 2030 : fiches et cartes départementales ».

Ce document est accessible sur https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2_202210_sap_enjeux_protection_v4.pdf

Ce document fait état des priorités géographiques et écologiques de l'État pour un classement en zone de protection forte.

RECOMMANDATION N°3 : Disposition pertinente 27 (préserver vs protéger)

Apporter de la cohérence dans la rédaction des dispositions pertinentes avec la charte, en retenant par exemple, la rédaction suivante pour la disposition pertinente 27 : Préserver les puits de carbone (au lieu de "Protéger les puits de carbone").

Considérant que l'ensemble des espaces identifiés au Plan de Parc pour contribuer au puits de carbone, la volonté était en effet de les préserver, la protection forte concernant quant à elle en premier lieu les cœurs de nature, il est proposé de modifier une partie du texte de la disposition 4.1.1 et de la disposition 5.2.2, ainsi que l'intitulé de la disposition pertinente 27 comme suit (le texte supprimé est barré et le texte rajouté figure en rouge) :

Disposition 4.1.1 :

Ces stratégies foncières portent notamment sur :

- la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ...
- ...
- la ~~protection~~**préservation** des zones de séquestration élevée de carbone
- ...
- l'équilibre entre emploi et résidentiel.

Disposition 5.2.2 : Partout où les stocks de carbone du sol sont élevés, principalement dans les tourbières, les zones humides, les prairies naturelles et les forêts, il est difficile de les augmenter, ~~l'enjeu est surtout d'entretenir et de protéger ces stocks.~~ **L'enjeu est surtout d'entretenir et de préserver ces stocks.**

Disposition pertinente 27 : "~~Protéger~~ **Préserver** les puits de carbone"

RECOMMANDATION N° 4 : Forêt et sols forestiers

Préciser la mesure relative à la préservation des sols forestiers sur les points suivants :

- Réduire les travaux ayant un impact majeur sur le tassement des sols ;
- Promouvoir des techniques d'exploitation alternatives et "douces" sur les zones pédagogiquement sensibles ;
- Promouvoir des techniques sylvicoles alternatives aboutissant à n'impacter le sol que sur une faible partie de la parcelle (cloisonnement).

Il est proposé de compléter le paragraphe la mesure 3-2 qui concerne la préservation des sols forestiers avec les mentions en rouge comme suit : « Préserver les sols forestiers : L'importance des sols forestiers dans l'état de santé des peuplements et encore peu connue du grand public et il convient de développer la culture de chacun en la matière et de favoriser les pratiques et les outils qui permettent de préserver les sols. », il est proposé de rajouter « **Certains aménagements et travaux en forêt peuvent avoir une incidence négative sur les sols en induisant un tassement des sols. Afin de limiter l'effet négatif de ces aménagements et travaux, le développement de pratiques à moindre impact pourra être encouragé sur certains secteurs sensibles, tels les modes d'exploitation forestiers alternatifs (câble mât, traction animale) ou encore la création de cloisonnements d'exploitation.**

Il est également proposé de rajouter l'engagement suivant : **appui au développement de pratiques de gestion forestière alternatives ou de création de cloisonnements d'exploitation pour préserver les sols forestiers.**

RECOMMANDATION N° 5 : Protection des espaces naturels

Apporter de la cohérence entre la Charte et les Dispositions Pertinentes en retenant par exemple, la rédaction suivante pour la disposition pertinente 3 : Protéger durablement les espaces naturels remarquables (au lieu de "Protéger durablement les espaces naturels remarquables principalement les corridors").

Il est proposé, pour plus de cohérence et de clarté, de modifier une partie du texte de la disposition 2.1.2 ainsi que l'intitulé de la disposition pertinente 3 comme suit (le texte supprimé est barré et le texte rajouté figure en rouge) :

Dispo 2.1.2 / Protéger durablement les espaces naturels remarquables

Certains milieux naturels présentent un intérêt particulier pour le territoire, du fait de leur rareté, de leur fonction ou qualité écologique et de la diversité d'espèces qu'ils abritent. Ils peuvent être qualifiés d'espaces naturels remarquables : il s'agit principalement des cœurs de nature et ~~des corridors écologiques~~ **de leurs fonctionnalités écologiques**. Ils sont considérés comme prioritaires pour la mise en place des actions de protection.

Disposition pertinente 3 : Protéger ~~—Préserver~~ durablement les ~~espaces naturels remarquables principalement~~ les corridors écologiques

Pour rappel il existe une Disposition pertinente 2 intitulée : Protéger durablement les espaces naturels remarquables notamment les cœurs de nature

RECOMMANDATION N° 6: Démarche de projet intégrée

Inscrire dans la disposition 4.1.4 l'application volontaire de la démarche ERC pour les projets dont le Syndicat mixte assurerait la maîtrise d'ouvrage ou une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il est proposé de modifier (le texte supprimé est barré et le texte rajouté figure en rouge) l'engagement figurant dans la liste des engagements des signataires de la mesure 4.1 : « Partage d'une culture de démarche de projet intégrée au territoire Pilat et mise en œuvre de la démarche dans les projets sous maîtrise d'ouvrage publique, **en particulier ceux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Parc**. Il est proposé de rajouter un C dans la colonne Syndicat mixte du Parc

RECOMMANDATION N° 7 : Structures végétales & urbanisme

Mentionner dans la disposition 4.2.1, l'intérêt d'identifier pour les préserver, les structures végétales et arbres remarquables dans les documents d'urbanisme.

Il est proposé de rajouter les éléments en rouge dans le texte de la Mesure 2.1 – Disposition 2.1.1 : " La prise en compte des éléments de biodiversité dans les documents d'urbanisme : l'intégration des espaces naturels remarquables dans les documents d'urbanisme afin de sécuriser certaines vocations de parcelles ou d'éléments naturels par un règlement spécifique. La délimitation précise de ces éléments (cœur de nature, corridor, infrastructure agro-écologique, **structure végétale et arbre remarquable**) est à décider par le maître d'ouvrage du document de planification, le syndicat mixte du Parc pourra apporter son aide pour ce faire"

Il est également proposé de compléter l'engagement afférant en rajoutant les éléments en rouge :

Engagement : Intégration de la trame verte et bleue, **y compris les structures végétales et arbres remarquables** dans les documents d'urbanisme"

RECOMMANDATION N°8 : Loisirs motorisés

Institutionnaliser une concertation annuelle avec l'ensemble des acteurs des loisirs motorisés et les utilisateurs des "voies nature".

Il est proposé de compléter, avec le texte en rouge, l'un des engagements des signataires de la mesure 4.4 comme suit :
« Définition et communication des modalités de régulation des activités de pleine nature de manière concertée **et annuelle**, en utilisant des moyens réglementaires (...) ou des moyens techniques (...) »

RECOMMANDATION N° 9: Ressource en eau potable

Intégrer une mesure plus volontariste dans la charte comme une planification négociée avec les collectivités et l'État visant à résorber au plus vite les retards constatés en matière de protection des captages AEP.

Il est proposé de modifier un des engagements de la mesure 5.1 comme suit (élément supprimé barré et élément rajouté en rouge) : Identification des captages **d'eau potable** restant à protéger **dans les trois premières années de la Charte** et ~~incitation~~ accompagnement à leur protection **dans les 5 premières années de la Charte**.

Ce travail est également inscrit dans la liste des actions à 3 ans du Syndicat mixte du Parc.

RECOMMANDATION N° 10 : Ressources d'origine minérale

Introduire de la cohérence dans les engagements de la mesure 5.2 selon la proposition suivante : "Promotion de l'utilisation de matériaux moins émetteurs de GES (notamment le bois et autres matériaux biosourcés) et locaux (ressources d'origine minérale) dans les constructions. ".

Supprimer pages 115 et 133 de la charte, les mentions de "terre crue ou pierre sèche", dès lors que d'autres matériaux minéraux sont géosourcés, ce qui constitue l'argument avancé dans la rédaction du document relative à l'emploi de ressources minérales.

Il est proposé de suivre cette recommandation.

Il est également proposé de reprendre un des points relevés par la Commission d'enquête concernant la Défense contre les incendies.

En effet, la loi du 10 juillet 2023 sur la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie impose désormais aux Chartes de Parc de préciser la mise en œuvre des objectifs du plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) lors de leur élaboration ou de leur révision dans les territoires de Parc exposés ou classés à risque. Ce point a été oublié par le Syndicat mixte du Parc et par les différentes structures qui ont eu à donner leur avis sur le projet de Charte.

Il est donc proposé de rajouter dans les engagements de la mesure 5.5 (aucun PDPFCI n'a encore été finalisé dans les 4 départements qui sont concernés par le périmètre d'études de la révision de la Charte) : « **Mise en œuvre des objectifs des Plans départementaux ou interdépartementaux de protection des forêts contre les incendies** » et « **Réalisation d'une bonne gestion paysagère et environnementale lors des travaux et opérations liées à la défense ou à la prévention contre les incendies ou contre tout autre risque naturel.**»

Seuls le rapport de charte et le recueil des dispositions pertinentes sont donc impactés par ces modifications. Les autres éléments de la charte soit le Plan de Parc et le Cahier des paysages restent identiques, à quelques détails près s'agissant du Plan de Parc (repositionnement d'une véloroute voie verte, correction de terme dans la légende).

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'arrêter une version 3 de la charte :

- **intégrant les 5 nouveaux éléments prévisionnels suivants :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250528-4D_Charte_V3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2025
Publication : 29/05/2025

- Actions à 3 ans du Syndicat mixte
- Programme d'actions prévisionnel financier à 3 ans
- Budget prévisionnel du Syndicat mixte à 3 ans
- Organigramme prévisionnel du Syndicat mixte
- Projet de statuts
- tenant compte du mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale validé par le Comité syndical le 19 février 2025 et tenant compte du rapport d'enquête publique selon les propositions exposées plus avant

Les documents sont disponibles en cliquant sur le lien suivant :
<https://nuage.parc-naturel-pilat.fr/index.php/s/kiBnKZxtCD9aWYA>

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la soumission de cette version 3 de la Charte à examen final de l'État.

.....

Pour extrait certifié conforme
 Le 28 mai 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX